

La gestion des manuels scolaires à S.F.X

1 - L'achat de l'ensemble des manuels scolaires est assuré par l'établissement.

2 - **Le prêt**, gratuit, du jeu de manuels scolaires se fait **à l'année pour chaque élève**.

Aucun chèque de caution n'est demandé.

3 - Afin d'assurer une gestion rigoureuse les livres sont remis nominativement **à chaque élève** accompagnés **d'un bon d'attribution** stipulant l'état de chaque manuel.

Ce document, à l'attention des parents, est délivré le jour du prêt pour vérification.

4 - En fin d'année, en cas de dégradations, de non restitution ou de perte de manuel(s), **Les pénalités** apparaîtront sur un **bon de restitution** délivré à l'élève au retour de ses manuels et feront l'objet d'une facturation par la comptabilité.

Madame Catherine Morio
Gestion des manuels

La comptabilité